

Note de présentation brève et synthétique Comptes Administratifs 2022 Budgets primitifs 2023

Commune de JUILLAN

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La commune de Juillan présente 4 budgets : le budget principal (tenu en M57) et 3 budgets annexes : budget centre municipal de santé (M57), budget commerces locaux (M4) et budget photovoltaïque (M41).

I Comptes administratifs 2022

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année. Il permet de connaître les résultats de l'année écoulée, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. Budget principal

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 516 292.79€ se décomposant comme suit :

***investissement : déficit de 58 530.09€ (tenant compte des restes à réaliser)**

***fonctionnement excédent cumulé de 575 122.88€.**

➤ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux. Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 311 487.65€.

011	Charges à caractère général	38.43%	1 272 662.64 €
012	Charges de personnel	45.85%	1 518 271.41 €
65	Autres charges de gestion courante	6.56%	217 241.27 €
66	Charges financières intérêt de l'exercice	1.90%	63 021.36 €
67	Charges exceptionnelles		€
042	Opérations d'ordre/transfert entre sections	7.26%	240 290.97€
	Produit de cession		€

Dans le chapitre-011- charges à caractère général, les dépenses d'énergie et électricité représentent presque 22% (283 000.00€ contre 163 000.00€ en 2021), l'alimentation 12% (147 617.00€ contre 113 500.00€ en 2021). Dans les autres charges de gestion courante, on retrouve les indemnités, les subventions à l'école privée, aux associations, au CCAS.

- Les recettes de fonctionnement représentent 3 338 959.53€, aux de l'exercice 2021, 547 651.00€, ce qui donne un total de recettes

70	Vente de produits	8.62%	335 203.45 €
73	Impôts et taxes	48.54%	1 886 388.13 €
74	Dotations subventions	23.42%	910 335.93 €
75	Autres produits gestion courante	3.72%	144 547.94 €
76	<i>Produits financiers</i>	0.00%	5.90%
77	<i>Produits exceptionnels</i>	0.11%	4 336.00 €
42	<i>Opérations d'ordre/régie</i>	1.50%	58 142.18 €
2	Excédent antérieur	14.09%	547 651.00 €

Les recettes de fonctionnements sont constituées principalement par le produit des impôts locaux (48.54%), notamment la taxe foncière (la taxe d'habitation étant supprimée), par les dotations versées par l'Etat, viennent ensuite les ventes de produits (principalement les prestations fournies à la population, notamment les repas de la cantine).

➤ Section d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 111 776.65€ (y compris le déficit antérieur 33 810.02€).

Elles sont constituées principalement par les dépenses d'équipement (1 704 264.59€).

La rénovation du stade de foot (511 980.00€), l'aménagement du cimetière (mise en accessibilité PMR pour 152 062.90€), divers travaux de voirie et d'enfouissement des lignes ont constitué la plus grande partie des dépenses. Les prêts relais souscrits pour pallier aux difficultés de trésorerie (retard dans le versement de subventions accordées et du FCTVA ont aussi été remboursés (620 000.00€).

- Les recettes d'investissement représentent 3 073 018.62€.

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres, des subventions d'investissement et un recours à l'emprunt.

Une partie de l'excédent de fonctionnement a été reversé à hauteur de 155 085.21€.

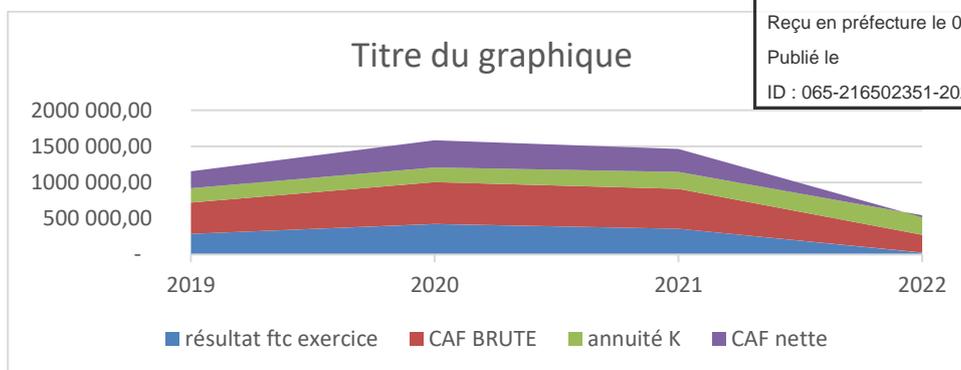
Le montant des subventions est important et démontre la capacité des services à mobiliser les dispositifs proposés par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CATLP.... (657 373.15€ et un reste à réaliser de 389 520.00€).

Un nouvel emprunt de 1 100 000€ a été souscrit.

➤ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) est égale à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement dettes, dépenses d'équipement...)

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. C'est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



➤ Analyse de la dette :

Au 31 décembre 2022 le capital restant dû s'élevait à 4 012 341.24.

B. Budgets annexes

➤ Budget photovoltaïque

L'année 2022 se termine avec un excédent de fonctionnement de 80 912.71€ et un déficit d'investissement de 20 044.92€ et donc un résultat cumulé de 60 867.79€. Les recettes liées à la vente d'électricité (seules recettes de ce budget) ont augmenté (78 708.00€) augmentation liée vraisemblablement au nettoyage des panneaux. En 2023 l'emprunt souscrit à la création, se termine ce qui laisse à penser que la section d'investissement ne présentera plus de déficit.

➤ Budget commerces locaux

Ce budget présente à la fin de l'exercice 2022 un excédent global en fonctionnement (+53 732.26€) un déficit de l'exercice en investissement de 25 718.13€ mais globalement en tenant compte des restes à réaliser un excédent de 233 618.69€ (perception d'un emprunt de 240 000.00€ pour lequel les travaux seront réalisés en 2023 -extension pôle santé).

➤ Budget centre municipal de santé

Ce budget ne présente qu'une section de fonctionnement. Les investissements sont retracés dans le budget « commerces » qui est le support des bâtiments.

L'exercice 2023 se solde par un déficit de 18 947.63€ et compte tenu du résultat reporté de 2021 un résultat cumulé de 13 933.05€

Les dépenses (428 546.51€) sont essentiellement les salaires des médecins et des secrétaires médicales. Les recettes (409 598.88€) sont constituées par les recettes issues des consultations pour 332 378.20€, et par des subventions pour 77 219.48€ dont 35 000.00€ venant du budget principal. De plus s'agissant d'une première année d'exercice, les recettes rattachées (subventions CPAM et ARS) ont été estimées à minima..

II. BUDGETS PREVISIONNELS 2023

Le budget est l'acte juridique par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile (01 janvier au 31 décembre).

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours suivant son approbation.

Les budgets de la commune ont été adoptés en conseil municipal du 29 mars 2023.

Art L2311-1 du CGCT : « le budget comporte deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement avec pour chacune une colonne dépenses et une colonne recettes.» Chaque section doit être présentée et votée en équilibre (dépenses = recettes).

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre et des recettes de chacune des sections doit être voté à l'équilibre.

A. Budget principal

Depuis le 01/01/2022, le budget principal et le budget annexe centre municipal de santé sont soumis aux règles de l'instruction budgétaire M57

Le budget a été établi avec la volonté de revenir à une capacité d'autofinancement plus conséquente, de maîtriser l'endettement, ainsi que les dépenses de fonctionnement compte tenu de l'inflation subie, de poursuivre une politique d'investissement dynamique en assurant la poursuite des projets en cours ainsi que le travail en régie.

➤ Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		MONTANT PREVU	FONCTIONNEMENT - RECETTES		MONTANT PREVU
11	Charges à caractère général	1 318 764.86	70	Produits des services	339 500.00
12	Charges de personnel	1 748 700.00	73	Impôts et taxes	2 042 842.48
14	Atténuations de produits		74	Dotations et subventions	963 604.00
65	Autres charges de gestion courante	214 061.00	75	Autres produits de gestion	89 300.00
66	Charges financières	60 813.41	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	77	Produits exceptionnels	
68	Provisions	18 000.00	013	Atténuation de charges	20 200.00
42	Opérations d'ordre section à section	275 000.00	42	Opérations d'ordre section à section	64 600.00
O23	Virement section investissement	400 000.00	2	Excédent antérieur (rappel)	516 292.79
	TOTAL DÉPENSES	4 036 339.27		TOTAL RECETTES	4 036 339.27

○ Dépenses :

-Au chapitre 011(charges à caractère général), les prévisions les plus importantes concernent le poste des dépenses d'énergies et électricité : 300 000.00€ (en 2022 283 001.93€ réalisés). De la même manière le compte 60623 alimentation (cantine) est revu à la hausse pour prévenir l'augmentation du coût des matières premières (160 000.00€).

Au chapitre 68, des provisions pour créances douteuses ont été constituées pour 18 000.00€ afin de tenir compte de la difficulté de recouvrer certaines recettes.

L'autofinancement prévisionnel à hauteur de 400 000€ est inscrit également en recettes d'investissement.

○ Recettes :

- le chapitre 70 produits des services est constitué principalement par les recettes de la restauration scolaire (285 000.00€).

-le chapitre 73 impôts et taxes comprend principalement le compte 73111 (impôts direct locaux). Il est tenu compte d'une augmentation de la recette escomptée. En effet une augmentation des bases locatives a été décidé par le gouvernement (+7.1). En conséquence les taux d'imposition de la taxe foncière sont maintenus comme en 2022 : 40.64% pour le foncier bâti, 54.95% pour le non bâti. Le vote des taux tient également compte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec un taux à 7.52%.

➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 734 890.09€.

○ Dépenses :

Les prévisions de dépenses intègrent les restes à réaliser pour 107 822.25€.

Le montant des nouvelles opérations s'élève à 1 627 067.84€. Ces nouvelles opérations concernent principalement les travaux sur l'église (85 092.12€), des travaux de voirie de la mairie et l'abri vélo ; 40 000.00€ pour les études pour la réfection de la rue Victor Hugo). Le travail en régie est maintenu à hauteur de 40 000.00€.

○ Recettes :

Elles proviennent de l'autofinancement prévisionnel (400 000.00€), du FCTVA (240 000.00€) de la taxe d'aménagement prévisionnelle (50 000.00€) de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 pour 58 830.09€ ainsi que du remboursement d'une avance de 30 000.00€ par le budget photovoltaïque. Ces recettes constituent les ressources propres de la collectivité.

Les restes à réaliser (389 520.00€) sont constitués par des subventions accordées en 2022 en attente d'encaissement. Les autres recettes représentent des subventions qui ont été sollicitées afin de financer les différents projets d'investissements.

B. Budgets annexes

Budget photovoltaïque

Il est équilibré en fonctionnement à hauteur de 130 867.79 €.

La participation de ce budget aux charges de personnel en faveur du budget principal s'élève à 5 300.00€.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 98 579.31 €. Le remboursement de l'emprunt se terminant cette année, le remboursement de l'avance octroyée par le budget principal est prévu à hauteur de 30 00.00 €.

Budget commerces locaux

Ce budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 226 335.09 € et en investissement à hauteur de 455 540.70€. La participation de ce budget aux charges de personnel en faveur du budget principal s'élève à 9 000.00€. La principale recette de fonctionnement est constituée par les loyers des commerces et des occupants du centre de santé, à hauteur de 140 950.00€. En investissement les dépenses réelles correspondent aux travaux et aux équipements pour l'extension du pôle santé. Le financement est constitué par l'emprunt qui a été réalisé en 2022.

Budget centre municipal de santé

Les recettes et les dépenses devraient s'équilibrer à hauteur de 641 050.05€.

En dépenses les salaires des médecins et du personnel administratif sont prévus à hauteur de 597 100.00€ financés en principal par les recettes des consultations (estimées sur la base de 25€/consultation, sans tenir compte d'une éventuelle augmentation).

Le versement de subventions par la CPAM et l'ARS (financement règlementaire des centres de santé) est également prévu pour 43 900.00€. L'estimation de ce financement est prévue à minima car l'année 2022 est la première année de fonctionnement complet.